DGAEFS-SG/2026/295 - ANNEXE 1 - REPARTITION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

Direction Déléguée	Nom de la structure	Type de structure	Ville du siège	Thématique/Dispositif	Objet de l'action	Public cible	Nouveau projet/ renouvellement	Montant attribué 2025	Montant proposé 2026
AIDES FINANCIERES DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE									
Métropoles Lille et Roubaix Tourcoing	ITINERAIRES ENTR'ACTES	association	LILLE	Exploitation sexuelle des mineurs	3 actions de sensibilisation interinstitutionnelles à l'exploitation sexuelle des mineurs par le service Entr'actes	Professionnels du Département et de l'Etat	renouvellement	20 000 €	20 000 €
Avesnois Cambrésis	AGSS DE L'UDAF	association	LILLE		2 actions de sensibilisation interinstitutionnelles à l'exploitation sexuelle des mineurs dispensées par le service La Boussole	Professionnels du Département et de l'Etat	renouvellement	14 380 €	14 380 €
Métropole Lille	LA SAUVEGARDE DU NORD	association	LILLE	Mission administrateur ad hoc	Subvention exceptionnelle en renforcement des missions d'administrateur ad hoc	Enfants vulnérables	nouveau projet	0 €	15 000 €
AIDES FINANCIERES DANS LE CADRE DE LA PARENTALITE									
Métrople Lille	UDAF DU NORD	association	LILLE	PARENTALITE	Accompagnement, observation, information, prévention et animation territoriale en direction des familles	Familles nordistes	nouveau projet	0 €	15 000 €
							TOTAL	34 380 €	**64 380 €**

RAPPORT N° DGAEFS-SG/2026/295

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 12 octobre 2026

OBJET : Attribution de subventions à Itinéraires et à l'AGSS de l'UDAF dans le cadre de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, à La Sauvegarde du Nord pour une mission d'administrateur ad hoc et à l'UDAF du Nord dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité

1. Financement d'actions de sensibilisation interinstitutionnelles à l'exploitation sexuelle des mineurs

En 2024, le Département a répondu avec succès à un appel à projets institutionnels de la Direction Générale de la Cohésion Sociale afin de mettre en œuvre des actions de lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs. Le projet porté par la collectivité comprend notamment un axe autour de la montée en compétences des professionnels du Département et de l'Etat (police, gendarmerie, Education nationale, justice, etc.) sur les 3 années du plan. En 2025, 77 professionnels, dont 23 du Département, ont pu bénéficier d'actions de sensibilisation.

Afin de poursuivre cette dynamique, le Département propose de reconduire ces actions en 2026 en finançant :

- le dispositif Entr'actes, porté par l'association Itinéraires, qui intervient sur les territoires de Lille, Roubaix-Tourcoing et Douai, pour un montant de 20 000 € ;
- le service La Boussole, géré par l'Association de Gestion des Services Spécialisés de l'Union Départementale des Associations Familiales (AGSS de l'UDAF), qui intervient sur les territoires de l'Avesnois et du Cambrésis, pour un montant de 14 380 €.

2. Subvention exceptionnelle pour la mission d'administrateur ad hoc à la Sauvegarde du Nord

L'administrateur ad hoc est une personne désignée par décision judiciaire pour représenter et accompagner un enfant tout au long d'une procédure civile ou pénale lorsque ses intérêts ne sont pas suffisamment garantis par ses représentants légaux (parents ou tuteur), ou lorsque ceux-ci se trouvent en situation de conflit d'intérêts avec le mineur. Cette mission, essentielle à la protection des droits fondamentaux des enfants les plus vulnérables, est exercée par le Département et par des associations habilitées par la Cour d'appel. Elle est financée par l'État au titre des frais de justice.

Le réexamen général des plaintes et signalements relatifs aux violences commises sur des mineurs, engagé par le ministère de la Justice en juin 2026, a entraîné une augmentation significative des demandes de désignation d'administrateurs ad hoc. Afin de répondre à cette hausse des besoins de représentation des enfants victimes, et en concertation avec les autorités judiciaires, le Département propose d'apporter un soutien financier complémentaire exceptionnel cette année.

Dans ce contexte, il est proposé d'attribuer, à titre exceptionnel pour l'année 2026, une subvention de 15 000 € à La Sauvegarde du Nord afin de soutenir et renforcer l'exercice de ses missions d'administrateur ad hoc.

3. Subvention à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Nord dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité

L'UDAF du Nord fédère 104 associations et représente 9 572 familles adhérentes, avec pour missions la représentation des familles, l'observation de leurs besoins, l'animation de réseau et le développement d'actions de prévention en faveur des habitants.

Elle pilote six « Points Info Famille » (PIF) qui créent le lien entre les familles et les différents professionnels. Elle propose un service d'accompagnement individualisé à destination des personnes en difficulté financière dans les différents Points Conseils Budget. Elle conduit également des actions de soutien à la parentalité, notamment face aux enjeux numériques (conférences interactives, atelier avec un collège, animation ludique…).

En 2025, elle a mené des rencontres partenariales et 15 actions collectives sur tout le territoire ainsi que des entretiens avec le public (935 familles renseignées).

Afin de soutenir les actions de représentation, d'observation, d'information, de prévention et d'animation territoriale au bénéfice des familles nordistes, il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 € pour 2026 à l'UDAF du Nord.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer pour 2026, une subvention de 20 000 € à Itinéraires Entr'actes et une subvention de 14 380 € à l'Association de Gestions des Services Spécialisés de l'Union Départementale des Associations Familiales (AGSS de l'UDAF) pour des actions de sensibilisation à l'exploitation sexuelle des mineurs, telles que présentées en annexe 1 ;

- d'attribuer une subvention de 15 000 € pour 2026 à la Sauvegarde du Nord pour ses missions d'administrateur ad hoc telle que présentée en annexe 1 ;

- d'attribuer une subvention de 15 000 € pour 2026 à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Nord pour ses actions d'accompagnement à la parentalité telle que présentée en annexe 1.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
11005OP007	11005E15	378 500 €	363 500 €	15 000 €
11003OP006	11003E15	475 000 €	373 368,22 €	15 000 €
11005OP008	11005E15	333 064 €	298 684 €	34 380 €

Marie TONNERRE-DESMET
Vice-Présidente